

Sinistralité, primes, surprimes, indexation et réduction de primes

L'année 2018 a été marquée par une sinistralité importante de plus de 26.8 millions de francs.

Si 272 assurés ont été victimes d'un incendie pour un montant total des dommages de plus de 12.8 millions de francs, les éléments naturels, essentiellement des sinistres ouragans durant le mois de janvier 2018, ont causé pour près de 14.0 millions de francs de dégâts pour plus de 4406 bâtiments sinistrés.

Malgré une sinistralité en hausse sur les derniers exercices et l'augmentation continue des demandes liées à la prévention, l'ECAB peut maintenir inchangés ses taux de primes et de surprimes cette année encore.

En outre, le recul de la conjoncture dans le secteur de la construction ne justifie pas de modification au niveau de l'indexation en 2019.

Au vu de ce qui précède, un rabais sur les primes n'était pas envisageable pour 2019. Ceci étant, cet aspect sera analysé chaque année lors de l'approbation du budget par le conseil d'administration.

LECAB, la nouvelle loi régissant les activités de l'ECAB

Suite à la décision du Conseil d'Etat, l'entrée en vigueur d'ECALX - la nouvelle législation régissant l'ECAB et les missions qui lui sont confiées - est intervenue le 1er juillet 2018.

Selon l'abréviation officielle de la Chancellerie d'Etat, la nouvelle loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels se nomme "LECAB", et son règlement "RECAB".

L'ensemble de la nouvelle législation est dès à présent disponible sur le site internet de l'ECAB, sous l'onglet "Nouvelle législation".

Organisation des sapeurs-pompiers - Mutualiser les frais d'intervention

L'organisation des sapeurs-pompiers dans le canton de Fribourg a franchi une nouvelle étape importante en 2018. Suite au rapport intermédiaire présenté courant juin, le Conseil d'Etat a donné son feu vert à la poursuite des travaux sur la base des options retenues à ce jour. L'objectif est de finaliser le travail afin que le Grand Conseil puisse traiter du projet de loi au début de la prochaine année.

Les principaux axes de cette réforme reposent sur une nouvelle organisation de la défense incendie et des secours par région, une harmonisation et une standardisation des équipements d'intervention et une introduction du principe de mutualisation des frais d'intervention au niveau cantonal.

Facturation 2019 – Changement d'outil « métier »

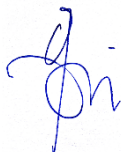
Pour répondre aux exigences actuelles en matière de digitalisation des processus du département Assurance (Estimation – Sinistres – Facturation Primes), un nouvel environnement informatique a été mis en place depuis le début de cette année. Si ce changement a retardé la facturation 2019, il n'impacte pas le montant de la prime annuelle. Le délai de paiement a été adapté en conséquence.

Toute modification ou question en lien avec la facturation 2019 peut être annoncée directement sous : primes@ecab.ch

Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments, mars 2019



Jean-Claude Cornu
Directeur



Grégoire Deiss
Responsable département Assurance